



RAPPORT ANNUEL CCA 2019



THEMATIQUES

1. Données générales.....	3
2. Voirie et Espaces publics.....	7
3. Services de transports collectifs et intermodalité.....	7
4. Cadre bâti – Établissements recevant du public.....	7
5. Cadre bâti – Logements.....	12
6. Thématiques et actions portées par la CCA ou d'autres services (sensibilisation, information, formation, communication, services et nouvelles technologies, culture, sports, loisirs.....)	12
7. Gouvernance, coordination et conseil/expertise.....	13
8. Conclusion.....	14
9. Fiche de synthèse :.....	15

1. Données générales

1.1 Informations administratives de la commune

Mairie de Lys-Lez-Lannoy 31 rue Jean Baptiste Lebas 59390 Lys-Lez-Lannoy Personne référente : Pascale De Mets, Conseillère Municipale déléguée au handicap. Nombre d'habitants : 13 480 COMPETENCE MEL : HABITAT TRANSPORT VOIRIE
--

Plan Local Habitat :

La Métropole Européenne de Lille (MEL), Etablissement public de coopération intercommunale disposant de la compétence en matière d'habitat et de logement, a renouvelé son Programme local de l'habitat (PLH) en 2012. Ce Programme local de l'habitat est établi et adopté pour la période 2012 – 2018 (dit « PLH 2 »), et succède au premier PLH, adopté en 2005.

Le projet de Programme local de l'habitat pour la période 2012 – 2018, adopté le 3 février 2012 par Lille Métropole, a validé les orientations suivantes :

- Construire plus,
- Construire un habitat plus mixte,
- Construire un habitat plus durable,
- Construire un habitat plus solidaire.

Le PLH2 répond au projet du mandat 2008-2014, dans lequel le développement équilibré, qualitatif et mixte de l'offre de logements est inscrit, au regard de la nécessité de répondre aux besoins d'une construction diversifiée et d'un accroissement de la production de logements locatifs conventionnés dans une logique de répartition harmonieuse et équilibrée à l'échelle de la commune et des quartiers. Cet engagement municipal a été confirmé dans la délibération-cadre des solidarités 2012-2016 adoptée par le conseil municipal le 1^{er} février 2012.

L'agenda 22 local adopté en décembre 2013, et révisé en 2019, réaffirme l'engagement municipal en termes d'offre de logements locatifs adaptés aux personnes

à mobilité réduite ainsi que les aides aux travaux d'accessibilité dans le parc privé (ANAH, Fonds de Compensation et Prestation de Compensation du Handicap).

Le PLH2 est arrivé à échéance en décembre 2018, toutefois la MEL a sollicité sa prolongation jusqu'à décembre 2020 afin de faciliter son élaboration.

Les objectifs du nouveau PLH seront les suivants :

- répondre aux besoins en logement et en hébergement
- favoriser le renouvellement urbain et la mixité sociale
- améliorer l'accessibilité du cadre bâti aux personnes handicapées
- assurer entre les communes et les quartiers une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre de logements.

Il se fondera sur une évaluation qui sera réalisée en 2020. Le diagnostic permettra d'appréhender les changements socio-démographiques et les évolutions du marché.

Plan de Déplacements Urbains :

La compétence Transports relève également de la MEL. Le « Plan de Déplacements Urbains (PDU) 2010>2020 » de Lille Métropole a été adopté au conseil d'avril 2011. Conformément à la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, il comporte une annexe « accessibilité du PDU ». Cette annexe Accessibilité porte une réflexion globale sur les déplacements des usagers qu'ils soient en situation de handicap ou non, car chaque personne peut à tout moment faire face à une situation de mobilité réduite. Ainsi, sont abordées les problématiques liées aux personnes âgées, aux parents accompagnés de jeunes enfants (ou autres) à travers différents items.

Trois axes viennent articuler ce document : gouvernance, transports collectifs et espaces publics. La partie concernant les espaces publics constitue le Plan stratégique de Mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics (PAVE) de Lille métropole.

1.2 Informations administratives de la CCA

Le renouvellement de la CCA a eu lieu en juin 2014.

La CCA de Lys-lez-Lannoy regroupe 8 membres :

<u>Nom</u>	<u>Prénom</u>	<u>Fonction ou association représentée</u>
DE METS	Pascale	Conseillère Municipale Déléguée au Handicap
SAFOUANE	Dalila	Conseillère Municipale Déléguée à la Santé
LEROUGE	Sylviane	Société Civile
GAILLEZ	David	APF du Haut Vinage
BAHA	Wahiba	UNADEV
PILLOIS	Francis	APFPM (association des parents français de Projets de Monfort)
SEYS	Marie-France	Association « les asperger » Ass des As
NOEL	Michel	Papillons Blancs Watrelos

La commission se réunit en séance plénière quatre fois par an environ.

En 2019, elle s'est réunie cinq fois.

Ses missions consistent à :

- Faire un inventaire des travaux nécessaires sur le patrimoine existant
- Intervenir sur tout nouveau bâti
- Trouver des pistes de financement pour les aménagements nécessaires
- Recenser les ERP accessibles sur le territoire lyssois
- Proposer des solutions de substitution dès lors que les travaux seront impossibles techniquement ou trop onéreux par rapport à l'usage qui en découlerait
- Mobiliser et solliciter les acteurs compétents en matière de handicap

- Proposer une avancée sociétale à travers des engagements et des documents d'incitation (agenda 22 local, label handicap communal pour les ERP de 5^{ème} catégorie...)

...A travers les axes de travail suivants :

- les Etablissements Recevant du Public, publics et privés
- les logements locatifs, en concertation avec les bailleurs sociaux présents sur la commune
- les transports selon un plan local mais aussi en concertation avec les communes environnantes, les services de la MEL et de ILEVIA (Keolis)
- la voirie par l'intermédiaire des services techniques de la mairie et de la MEL

2. Voirie et Espaces publics

La compétence Voirie et Espaces publics est assurée par la MEL. Afin de favoriser l'accessibilité des quelques 3 000 kilomètres de rues et trottoirs à l'échelle intercommunale, l'annexe accessibilité du Plan de Déplacements Urbains 2010>2020 (PDU) définit un plan stratégique de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics (PAVE). Pour plus de renseignements, se référer au rapport de la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité et au Plan de Déplacements Urbains 2010>2020 de la MEL.

3. Services de transports collectifs et intermodalité

La compétence Transports est assurée par la MEL. Le PDU et l'annexe accessibilité rassemblent plusieurs actions spécifiques visant à garantir la continuité de la chaîne de déplacement, notamment pour les personnes à mobilité réduite.

Concernant plus particulièrement les transports collectifs, un premier schéma directeur d'accessibilité des services de transport (SDAT) a été adopté en mars 2008. Ce document planifie la mise en accessibilité du réseau de transports collectifs de la Métropole.

Afin de mieux prendre en compte les besoins spécifiques des usagers à mobilité réduite, l'Annexe Accessibilité préconise la révision de ce document en collaboration avec la CIA de la MEL.

D'autre part, Handipole, un service de transport à la demande est mis à la disposition des personnes à mobilité réduite, ne pouvant pas utiliser les modes de transports classiques.

4. Cadre bâti – Établissements recevant du public

Les Etablissements Recevant du Public et les Installations Ouvertes au Public, dont la municipalité a la gestion, sont au nombre de 34 :

- 7 bâtiments de 3ème catégorie
- 4 bâtiments de 4ème catégorie
- 22 bâtiments de 5ème catégorie
- 1 IOP

Les diagnostics d'accessibilité de ces bâtiments communaux ont été réalisés entre octobre 2010 et mai 2011 (les documents ont été reçus en mairie le 7 mai 2011).

La municipalité a choisi de les réaliser par l'intermédiaire d'un bureau d'études extérieur. L'entreprise IPC (basée à Palaiseau) a été missionnée. L'apport de cette structure a permis un regard objectif sur les travaux à réaliser.

Pour cette étude, la municipalité a sollicité l'accompagnement financier du Fonds d'Aménagement du Nord, qui a participé à hauteur de 80% du montant total de l'étude.

Au 1^{er} janvier 2015, l'ensemble des travaux d'accessibilité n'avait pas pu être réalisé. Afin de remplir cet objectif, la création d'un Agenda d'Accessibilité Programmée a été proposée par l'Etat. L'Ad'AP est un dispositif d'exception qui permet aux gestionnaires d'Etablissements Recevant du Public (ERP), qui ne sont pas en conformité avec les règles d'accessibilité posées par la loi de 2005, de s'engager dans un calendrier précis. L'Ad'AP demeure un acte volontaire d'engagement qui ne se substitue pas à la loi de 2005 mais qui la complète.

La Ville a souhaité s'engager dans cette voie.

Le document de planification ainsi que le coût des travaux ont été réalisés par le cabinet d'études APAVE.

Éléments de suivi et difficultés rencontrées

VILLE DE LYS LEZ LANNOY

Demande d'Agenda d'accessibilité programmée pour plusieurs établissements recevant du public sur 2 périodes ou pour plusieurs installations ouvertes au public sur 1 période

1_ Liste des établissements constituant la demande d'Ad'AP :

_ Mairie : 31, rue Jean Baptiste Lebas LYS LEZ LANNOY
ERP classé PE 5ème Catégorie

_ Police municipale : 33, rue Jean Baptiste Lebas LYS LEZ LANNOY
ERP classé PE 5ème Catégorie

_ Centre aéré : 14, rue Jules Guesde LYS LEZ LANNOY
ERP classé PE 5ème Catégorie

_ Cimetière : rue Gabriel Péri LYS LEZ LANNOY
Classé IOP

_ Eglise Saint LUC: place Saint Luc LYS LEZ LANNOY
ERP classé Type V 3ème Catégorie

_ Maison de quartier : 1A, rue des Frères Delreux LYS LEZ LANNOY
ERP classé PE 5ème Catégorie

_ Local football : rue du Colisée LYS LEZ LANNOY
ERP classé PX 5ème Catégorie

- _ Halle Jules FERRY : rue Gambetta LYS LEZ LANNOY
ERP classé Type X 4ème Catégorie

- _ Tennis couvert : rue Gambetta LYS LEZ LANNOY
ERP classé PX 5ème Catégorie

- _ Vestiaires football : rue Gambetta LYS LEZ LANNOY
ERP classé PX 5ème Catégorie

- _ Salle de dojo : rue du Colisée LYS LEZ LANNOY
ERP classé PX 5ème Catégorie

- _ Halte-garderie : 21 bis, rue Jean Baptiste LYS LEZ LANNOY
ERP classé PE 5ème Catégorie

- _ Perception : 6 bis, rue Jules Guesde LYS LEZ LANNOY
ERP classé PE 5ème Catégorie

- _ Restauration : 77, avenue Paul Bert LYS LEZ LANNOY
ERP classé Type N 3ème Catégorie

- _ Ecole maternelle Paul Bert : rue du Progrès LYS LEZ LANNOY
ERP classé Type R 4ème catégorie

2_Analyse synthétique de la situation des établissements et/ou installations à la date de la demande au regard des obligations d'accessibilité en vigueur définies par l'arrêté prévu à l'article R. 111-19-7 du CCH

Les établissements concernés ont chacun fait l'objet d'un examen des dispositions existantes vis-à-vis de l'accessibilité des personnes handicapées avec édition d'un rapport de diagnostic sur la base de l'Arrêté du 1er août 2006 modifié, diagnostic réalisé par le Bureau d'études IPC en 2011.

Dans le cadre de la préparation des dossiers de demande d'Ad'AP, les rapports IPC ont été adaptés en prenant en compte l'Arrêté du 8 décembre 2014 avec l'assistance technique à Maîtrise d'ouvrage de l'APAVE

Conformément au calendrier établi, l'année 2016 a été marquée par la première année d'exécution des travaux de l'Ad'AP.

Les bâtiments concernés pour 2016 ont été :

1. Mairie ; 2. Police municipale ; 3. Parc Maréchal (centre aéré) ; 4. Cimetière ; 5. Eglise Saint Luc ; 6. Maison de quartier DELREUX (maison du Bon poste)

L'année 2017 a été marquée par la deuxième phase d'exécution des travaux.

Les travaux d'accessibilité ont été concentrés sur **l'ensemble Jules Ferry** (Halle Jules Ferry, Tennis de table, Salle de Tennis Couvert et Vestiaires Football).

Comme le prévoit le dispositif Ad'AP, un point de situation à 1 an a été effectué et transmis aux services de la Préfecture en mars 2017.

L'année 2018 a été consacrée à la troisième phase des travaux, avec quelques ajustements de programmation en fonction des bâtiments retirés de l'Ad'AP ou reportés dans le calendrier, et du traitement de bâtiments déjà accessibles.

Ces travaux ont ainsi porté sur des bâtiments inscrits dans l'Ad'AP (**la halte garderie**) et sur des bâtiments hors Ad'AP (**Théâtre de l'Eden, Ecole Paul Bert 2**).

Pour ces derniers, il s'agissait d'améliorer une accessibilité existante, mais qui nécessitait quelques accommodements.

La quatrième phase de travaux est intervenue en 2019 et l'année 2020 marque la fin des travaux de l'Ad'AP lyssois.

Comme le prévoit le dispositif Ad'AP, les points d'avancement ont été transmis aux services de la Préfecture, ou sont en cours de rédaction.

5. Cadre bâti – Logements

Le plan de mise en accessibilité des logements publics et privés, que ce soit pour les propriétaires occupants ou pour les locataires est développé dans le rapport de la CIA de la MEL.

Concernant la commune de Lys-lez-Lannoy, le site GUTENBERG a fait l'objet d'un traitement particulier pour la prise en compte de l'adaptabilité des logements construits (programmation tournée vers les seniors et le public à mobilité réduite sur la partie logement social).

D'autre part, les espaces laissés disponibles sur le site STEIN ont permis de faire émerger un projet de bégainage, de neuf logements. Il s'agit d'un autre programme de logements traitant également de l'adaptabilité des logements aux personnes à mobilité réduite et au vieillissement de la population.

6. Thématiques et actions portées par la CCA ou d'autres services en 2019 (sensibilisation, information, formation, communication, services et nouvelles technologies, culture, sports, loisirs...)

- L'année 2019 a été marquée par la quatrième phase d'exécution des travaux de l'Ad'AP. La CCA est l'occasion de faire état des travaux réalisés, par entreprises et en régie.
- La révision de l'agenda 22, engagée à partir du mois d'août 2018, a fait l'objet d'un travail de fond avec chaque délégation, impliquant les élus et les techniciens concernés par les thématiques abordées (économie, culture, vie sociale, santé, sport, jeunesse ...). Il s'agissait d'établir, pour chaque thématique, le bilan des actions menées depuis 2014 et de présenter les actions à venir. La révision de l'agenda 22 a été également l'occasion de mobiliser les associations engagées en matière de handicap sur le territoire de la commune, différentes de celles sollicitées pour la première version (***EDM, Mission locale, Pôle médico-social de Villeneuve d'Ascq (pôle APF), APF France Handicap***). A l'issue de ce travail, la révision de l'agenda 22 local a été à nouveau délibéré en conseil municipal du 25/09/2019 pour la période 2020-2026.
- Participation active de la ville de Lys-lez-Lannoy au réseau des référents communaux d'accessibilité, animé par la MEL (réunions du 25/02/2019, du 18/06/2019 et du 12/11/2019). Ces rencontres permettent aux villes et organismes de *partager l'information, mettre en valeur les bonnes expériences, échanger sur des sujets communs, se coordonner....* La ville s'est positionnée pour accueillir une prochaine réunion du réseau, afin de présenter la démarche agenda 22 local et valoriser le travail effectué avec les différentes délégations.

- Point sur les changements juridiques concernant les litiges sur l'invalidité, l'incapacité ou l'inaptitude et litiges administratif ou médical.
- Développement de la rubrique « Solidarités > Handicap » du site internet de la ville (ajout des deux versions de l'agenda 22)
- Demande renouvelée auprès des Ressources Humaines pour la mise en place d'un programme de formations du personnel au handicap.
- Visite de l'ESAT du HAUT VINAGE (établissement médico-social de travail protégé), le 05 novembre 2019 avec les élus, afin de valoriser l'emploi des personnes en situation de handicap sur le territoire lyssois.
- Rencontre avec Madame OUDOIRE du Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles Nord/Roubaix – Tourcoing- Marcq.
- Participation au téléthon 2019.

L'accessibilité en intercommunalité

L'intercommunalité est travaillée pour une mutualisation des moyens à travers différentes instances. Des réunions « référents handicap » ont eu lieu au niveau de Lille Métropole pour partager les pratiques entre toutes les villes de la MEL et inciter l'ensemble du territoire à développer une politique globale d'accessibilité.

7. Gouvernance, coordination et conseil/expertise

La gouvernance de la mise en accessibilité de la commune est prise en charge par la municipalité. Pour autant, des dispositifs d'incitation auprès des commerçants ont été mis en place.

Un comité d'experts a été créé au sein de la MEL afin :

- de se concerter et d'échanger sur les pratiques à l'échelle intercommunale
- de définir les priorités au niveau de la MEL sur l'ensemble de problématiques de l'accessibilité
- de prendre en compte et adapter les innovations dans l'ensemble des communes ainsi que leurs priorités
- de diffuser un livret d'information sur la mise en accessibilité des commerçants en lien avec la CCI et la MEL

8. Conclusion

La mise en accessibilité fait partie des priorités de la ville de Lys-lez-Lannoy au-delà des prérogatives de la loi de février 2005. Le bilan de la CCA répond aux enjeux fixés par ses membres. De nombreux efforts sont consentis et des actions novatrices sont proposées. Néanmoins, les difficultés sont nombreuses notamment d'un point de vue financier et forcent la commune à dégager des priorités au même titre que pour l'ensemble de ses travaux de réfection du patrimoine. Toujours est-il que la politique d'accessibilité reste volontariste sur le territoire lyssois.

Dans cette optique, Lys-lez-Lannoy a mis en place un agenda 22 local en collaboration avec les représentants des instances compétentes en la matière afin de concilier budget contraint et besoins des personnes en situation de handicap.

Cet agenda a fait l'objet d'une révision au cours de l'année 2019. Un nouvel agenda 22 a été voté au conseil municipal du 25 septembre 2019, pour la période 2020 – 2026.

Cette révision a été engagée en transversalité, avec l'ensemble des services municipaux et les partenaires extérieurs, permettant de rendre ce document toujours plus actuel et proche des réalités de terrain.

Par ailleurs, la mise en place d'un Agenda d'Accessibilité Programmée apparaissait incontournable et a été travaillée avec la CCA.

L'Ad'AP a été adopté en juin 2015 et l'exécution du planning de travaux est actuellement en cours, et prendra fin en 2020.

Au-delà de ses prérogatives municipales, la ville souhaite accompagner et informer les propriétaires d'ERP privés afin de dynamiser et encourager les bonnes pratiques.

L'attribution du label handicap s'inscrit dans cette démarche.

9. Fiche de synthèse :

9.1 Voirie et Espaces publics

1. Date d'élaboration du PAVE : PDU 2010>2020 (annexe accessibilité)
2. Nombre total de places de stationnement réservées, prévues pour l'ensemble de la voirie publique et voirie privée ouverte à la circulation¹ : 70
3. Nombre et/ou pourcentage de places réservées réalisées : compétence MEL
4. Nombre de kilomètres de voirie (total ou diagnostiqués) : compétence MEL
5. Nombre de kilomètres de voirie et/ou pourcentage rendus accessibles : compétence MEL
6. Nombre de feux (carrefour) - (total ou diagnostiqués) : compétence MEL.
7. Nombre de feux (carrefours et/ou pourcentage rendus accessibles) : compétence MEL.
8. Nombre de traversées accessibles (abaissés de trottoir et passages piétons) (total ou diagnostiqués) : compétence MEL.
9. Nombre et/ou pourcentage de traversées rendues accessibles (abaissés de trottoir et passages piétons) : compétence MEL.
10. Autres indicateurs de la collectivité : sans objet

9.2 Services de transports collectifs et intermodalité

11. Date d'élaboration du SDAT : compétence MEL, adopté en mars 2008, en cours de révision
12. Nombre de lignes pour un service de transport donné (bus, métro...) : compétence MEL.
13. Nombre de points d'arrêts par service de transport (total ou diagnostiqués) : compétence MEL
14. Nombre de points d'arrêts et/ou pourcentage rendus accessibles: compétence MEL
15. Nombre de matériel roulant par service de transport : compétence MEL
16. Nombre de matériel roulant par service de transport et/ou pourcentage rendus accessibles: compétence MEL.

1 Exemple de places de stationnement privées : celles d'un centre commercial

17. Présence de pôle(s) d'échange, si oui, nom et date de la mise en accessibilité : compétence MEL.
18. Site internet, si oui date de la mise en accessibilité : 2015
19. Nombre de plaintes déposées sur le registre de dépôt de plainte : sans objet
20. Nombre annuel de voyages en Transport de Personnes à Mobilité Réduite (TPMR) : compétence MEL.
21. Autres indicateurs de la collectivité : sans objet

9.3 Cadre Bâti – établissements recevant du public et logement :

22. Nombre d'ERP publics : 32
23. Nombre d'ERP privés : 300
24. Nombre et/ou pourcentage de diagnostics réalisés sur des ERP publics : 100 %
25. Nombre et/ou pourcentage d'ERP publics mis en accessibilité en 2018 : 3 bâtiments
26. Nombre de logements publics : compétence MEL
27. Nombre et/ou pourcentage de logements publics mis en accessibilité : voir rapport CIA MEL
28. Nombre de logements privés : MEL
29. Nombre et/ou pourcentage de logements privés mis en accessibilité : MEL
30. Autres indicateurs de la collectivité : sans objet

9.4 Budget annuel ou pluriannuel

Il s'agit d'indiquer ici l'ordre de grandeur des coûts des aménagements liés à l'accessibilité

32. Budget voirie sur x année(s) : compétence MEL (voir rapport CIA)
33. Budget transport sur x année(s) : compétence MEL
34. Budget ERP publics sur x année(s) : 100 000 € TTC par an